

La question de la Constitution **DANS LES PROGRAMMES D'EMC**

Jalons proposés par Jérôme GRONDEUX, IGESR, Groupe Histoire-
Géographie

Pour la scolarité obligatoire

Les programmes d'Enseignement Moral et Civique du collège, ajustés en 2018 sont organisés selon trois finalités : respecter autrui, acquérir et partager les valeurs de la République, construire une culture civique. Les références à la Constitution sont présentes dans les deux dernières finalités.

Ces références sont précisées dans les repères de progression de 2018, qui fournissent des éléments de mise en œuvre par niveau pour des programmes qui ont été conçus comme des programmes de cycle.

Au CE2, certains éléments constitutionnels sont l'objet d'une première approche : la langue française comme langue de la République, les rôles du président et du premier ministre.

Au CM1, les grands principes de la constitution de 1958 sont abordés, ainsi que les grandes lignes du rôle et du fonctionnement de l'Assemblée nationale et du Sénat.

En troisième, en lien avec le programme d'histoire, une vue plus complète des institutions de la Cinquième république est proposée.

Au lycée général

Dans l'axe 1 du programme de seconde générale, « des libertés pour la liberté », la primauté de la constitution comme garantie de la liberté est présente dans un des deux domaines possibles sur 4, « les conditions de la liberté ». Parmi les objets proposés, figurent les constitutions et déclarations des droits, ainsi que le préambule de 1946. Dans l'axe 2 « garantir les libertés », les évolutions constitutionnelles en France figurent dans un des domaines possibles : cela permet d'aborder le rôle du Conseil constitutionnel.

Pour la programme de terminale générale et technologique, consacré à la démocratie, figure une réflexion sur la séparation des pouvoirs.

Au lycée professionnel

En CAP, dans le premier thème « être citoyen », le préambule de 1946 figure parmi les références.

Le second thème « la protection des libertés : défense et sécurité » comporte une réflexion d'ensemble sur la constitution et son rôle.

En seconde professionnelle, dans le premier terme sur la liberté on retrouve le préambule de 1946 et dans le second sur la laïcité l'article 1^{er} de la Constitution de 1958.

En première, simple mention de la constitutionnalité des principes d'égalité et de fraternité

En terminale, simple mention de la révision de 2008 sur la démocratie de proximité.